



23 septembre 2015, document révisé

Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants

Typologie des modes de garde

La typologie des modes de garde est proposée par la section DEM de l'OFS et se base en grande partie sur la typologie établie par le bureau Infrac dans le cadre de la recherche *Familienergänzendes Kinderbetreuungsangebot : Entwicklung eines Erhebungsrasters und Bestimmung der Datenverfügbarkeit für die Projekte Cercle Indicateurs und Urban Audit (2014)*. Elle a été soumise à l'OFAS, la COFF, le SECO, Kibesuisse, le bureau Infrac, la CDIP et la CDAS.

Table des matières

1	Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants	3
2	Contexte général.....	3
3	Utilité d'une typologie pour les besoins de la statistique.....	4
4	Typologie des modes de garde	4
5	Définitions des types de garde.....	6
	Type 1 : Institutions de la petite enfance (crèches).....	6
	Type 2 : Accueil parascolaire modulable	6
	Type 3 : Ecoles à horaire continu	6
	Type 4 : Accueil pour âges mixtes.....	6
	Type 5 : Accueil familial de jour.....	7
	Type 6 : Nounous.....	7
	Type 7 : Personnes au pair	7
	Type 8 : Parenté.....	7
	Type 9 : Amis, connaissances et voisins	7
6	Modes de garde non considérés dans la statistique.....	8
	a. Autres types d'accueil	8
	Haltes-jeux / Haltes-garderies	8
	Activités durant les vacances	8
	Etudes surveillées / devoirs surveillés	8
	Babysitting	8
	b. Placement ou accueil de longue durée hors du cadre familial	9
	Foyers et autres institutions spécialisées	9
	Accueil à des fins d'hébergement (familles d'accueil).....	9
7	Appellations	10
8	Liste des abréviations	11

1 Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants

En Suisse, et plus globalement en Europe, des changements démographiques et des changements dans la structure du marché du travail ont amené un accroissement des besoins en matière d'accueil extrafamilial des enfants. L'augmentation du nombre de divorces, de familles monoparentales et la participation croissante des femmes au marché de l'emploi constituent autant d'exemples de ces changements.

La statistique qu'est actuellement en train de mettre sur pied l'OFS a pour objectif de collecter des données d'une part sur **la demande** et d'autre part sur **l'offre** en matière d'accueil extrafamilial. La demande couverte concerne le recours des ménages aux différents services de garde existants (institutionnels ou non institutionnels). Les informations relatives aux ménages qui, malgré leurs besoins, n'ont pas recours à un accueil extrafamilial, renvoient à la demande non couverte par l'offre. Dans la perspective de l'offre, il s'agit principalement de quantifier le nombre d'institutions, d'organisations ou de personnes privées fournissant des prestations de garde, tout comme le nombre de places à disposition, au niveau suisse et dans les différents cantons.

Pour les besoins de la statistique, l'accueil extrafamilial est défini comme la prise en charge régulière des enfants par des institutions et organisations (garde institutionnelle) ou par des personnes privées en règle générale externes au ménage (garde non institutionnelle). Alors que la garde institutionnelle est par définition payante et formelle, la garde non institutionnelle peut être payante ou gratuite, tout comme elle peut correspondre à des arrangements formels (signature d'un contrat de travail ou accord écrit, fixation de droits et d'obligations, définition de conditions de travail, etc.) ou au contraire informels.

La statistique n'inclut pas la prise en charge de longue durée des enfants hors du cadre familial, par exemple en institution spécialisée (foyer) ou en famille d'accueil. Les formes de garde ponctuelles ou irrégulières comme les haltes-jeux, les haltes-garderies, les activités proposées durant les vacances scolaires, les devoirs surveillés ou encore le babysitting sont également exclues.

2 Contexte général

Sous divers aspects, l'offre de services de garde pour enfants en âges préscolaire et parascolaire est très hétérogène. Dans le système fédéral suisse, l'organisation de l'accueil extrafamilial est soit du ressort des cantons, soit des communes. Dans certains cas, les deux niveaux politiques se partagent les compétences. Il en résulte de fortes différences régionales en termes de réglementation, mais également en termes d'ampleur de l'offre (notamment, nombre de places de garde à disposition). Aussi, la diversité des appellations utilisées selon les régions pour qualifier l'offre complexifie son identification et sa mesure.

3 Utilité d'une typologie pour les besoins de la statistique

Une typologie des modes de garde a une utilité double pour la mise sur pied de la statistique : elle permet d'une part la classification des structures d'accueil et des organisations à recenser dans le volet "offre", d'autre part elle permet de poser des questions pertinentes et adaptées au contexte suisse pour la mesure des besoins (couverts et non couverts) des familles en matière de services de garde dans le volet "demande".

En partant du contenu de l'offre plutôt que de ses appellations et en proposant des définitions des différents types de structures existants, une typologie permet de dépasser les différences cantonales ou communales et donne des repères communs pour la mesure statistique de l'accueil extrafamilial des enfants en Suisse.

4 Typologie des modes de garde

Pour les besoins de la statistique, l'accueil extrafamilial est défini comme la prise en charge régulière des enfants par des institutions et réseaux (garde institutionnelle) ou par des personnes privées en règle générale externes au ménage (garde non institutionnelle).

La **garde institutionnelle** inclut les structures d'accueil collectif, privées ou publiques, prenant en charge des enfants avant ou pendant leur scolarité obligatoire (en dehors des heures d'école). On distingue les structures destinées aux enfants en âge préscolaire (crèches, garderies), les structures prenant en charge les enfants en âge scolaire (accueil parascolaire, unités d'accueil pour écoliers, écoles à horaire continu) et finalement les structures pour enfants d'âges mixtes. Dans le cas où il est organisé (p.ex. en réseau ou association), l'accueil familial de jour (ou familles de jour) est également considéré comme un mode de garde institutionnel. Les parents de jour prennent en charge des enfants de toutes les classes d'âges. Les services institutionnels sont payants, bien que dans certains cas subventionnés.

La **garde non institutionnelle** correspond à la prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes privées, c'est-à-dire des personnes en dehors d'une organisation. Ce mode de garde peut avoir lieu au domicile de la personne fournissant le service ou au domicile de l'enfant gardé. La garde non institutionnelle est par définition formelle et rémunérée lorsque des parents font appel aux services d'une nounou (nurse, nanny), d'une fille ou d'un garçon au pair, ou d'un-e autre employé-e de maison. Lorsqu'un enfant est gardé de manière régulière par un proche (parenté, connaissances, voisins), la garde non institutionnelle est qualifiée d'informelle. Dans ce cas, l'aide fournie n'est généralement pas rémunérée.

Tableau Classification des modes de garde

ACCUEIL EXTRAFAMILIAL ET EXTRASCOLAIRE DES ENFANTS (AEF)	STATISTIQUE AEF		STATISTIQUE AEF		HORS STATISTIQUE AEF	
PLACEMENT	Domaine préscolaire (école enfantine incluse)	1. Garde institutionnelle	Garde formelle	Services payants*	Services payants*	1.1 Institutions de la petite enfance (Crèches) 1.2 Accueil parascolaire modulable 1.3 Ecoles à horaire continu 1.4 Accueil pour âges mixtes 1.5 Accueil familial de jour (organisé en réseau ou association) 1.6 Nounous (affiliées à un réseau ou une association) 1.7 Personnes au pair (affiliées à un réseau ou une association)
	Domaines préscolaire et scolaire (école enfantine incluse)	2. Garde non institutionnelle (par des personnes privées)	Garde formelle	Services payants	2.1 Accueil familial de jour (personnes indépendantes) 2.2 Nounous (personnes indépendantes) 2.3 Personnes au pair (personnes indépendantes) 2.4 Grands-parents*** 2.5 Autres membres de la parenté*** 2.6 Amis, connaissances et voisins	2.4 Grands-parents*** 2.5 Autres membres de la parenté*** 2.6 Amis, connaissances et voisins
			Garde informelle	Services gratuits**	Haltes-jeux / Haltes-garderies Activités durant les vacances Etudes surveillées / devoirs surveillés Babysitting	Foyers et autres institutions spécialisées Accueil à des fins d'hébergement (familles d'accueil)

* Exception : dans certaines communes, une partie de l'offre du domaine scolaire peut être gratuite (p.ex. le bloc du matin).

** Ou contre échanges non monétaires.

*** Membres du ménage et parents de l'enfant exclus.

5 Définitions des types de garde

Type 1 : Institutions de la petite enfance (crèches)

Les crèches sont des lieux d'accueil collectif dans lesquels principalement les enfants en âge préscolaire sont pris en charge (par plusieurs employé-e-s). Toutefois, ces structures acceptent parfois des enfants en âge de fréquenter l'école enfantine (1^{re}-2^e HarmoS).

Il existe d'une part des offres qui couvrent l'ensemble de la journée, c'est-à-dire de 7h00 à 18h00 environ (horaire élargi ou journée complète), et d'autre part des offres qui ne couvrent que la moitié de la journée, avec ou sans repas de midi (horaire restreint).

Classification niveau 1.1.

Type 2 : Accueil parascolaire modulable

L'accueil parascolaire renvoie à différentes unités de garde avant (matin), après (après-midi) et entre (midi) les heures de cours. Ce type d'offre est modulable ; c'est-à-dire qu'il est possible de choisir l'une ou l'autre des unités de garde. Contrairement à une école à horaire continu, la présence d'un accueil parascolaire n'implique pas nécessairement que toutes les plages horaires soient couvertes. En effet, certaines structures ne proposent qu'une unité d'accueil parmi les trois (matin, midi ou après-midi), d'autres en proposent deux, et finalement d'autres couvrent les trois unités.

L'accueil peut avoir lieu dans les mêmes locaux que l'école ou en dehors de ceux-ci. L'organisme responsable peut être l'école elle-même (niveau communal) ou un acteur privé.

Classification niveau 1.2.

Type 3 : Ecoles à horaire continu

En dehors des heures de cours, les écoles à horaire continu offrent une prise en charge des enfants sur toute la journée. Les unités de garde (avant- après- l'école, midi) ne sont en principe pas modulables, et les enfants doivent être présents à au moins une partie des plages horaires de garde.

L'accueil est généralement dans les mêmes locaux que l'école, et organisé par l'école elle-même. Outre par des enseignants, les enfants sont pris en charge par un personnel d'encadrement employé par l'école et formé aux activités pédagogiques. Enseignants et personnel d'encadrement sont placés sous la même direction, et l'orientation de l'enseignement et des loisirs est déterminée par une conception pédagogique commune.

Classification niveau 1.3.

Type 4 : Accueil pour âges mixtes

Ce type de structures d'accueil prend en charge des enfants de manière collective, et comme les crèches, compte plusieurs employé-e-s. Ces offres d'accueil couvrent tous les groupes d'âge, des enfants en âge préscolaire à ceux en âge scolaire.

Ces offres couvrent souvent l'ensemble de la journée, c'est-à-dire de 7h00 à 18h00 environ (horaire élargi ou journée complète). Les enfants de l'école enfantine ou de l'école primaire sont pris en charge en complément de l'enseignement obligatoire. Il existe aussi des offres qui ne couvrent que la moitié de la journée (horaire restreint) ou des plages horaires spécifiques (accueil modulable).

Classification niveau 1.4.

Type 5 : Accueil familial de jour

L'accueil familial de jour correspond à la prise en charge d'un ou plusieurs enfants par une personne qui le(s) accueille dans son foyer, durant la journée entière ou pour quelques heures uniquement. Ces offres couvrent tous les groupes d'âges. L'appellation "accueil familial de jour" (ou famille de jour, parent de jour, accueillant-e en milieu familial, assistant-e parental-e) remplace le vocable "maman de jour".

Les autorisations sont généralement décernées par les communes qui assurent la surveillance et le suivi des accueillant-e-s en milieu familial, à moins que ceux-ci ne soient assumés par une organisation. Lorsque les accueillant-e-s en milieu familial font partie d'une association ou d'un réseau, l'accueil est qualifié d'institutionnel (1.5). Il se peut que les accueillant-e-s en milieu familial soient indépendantes, hors association ou hors réseau. Dans ce cas, l'accueil est qualifié de non institutionnel (2.1).

Classification niveaux 1.5 et 2.1.

Type 6 : Nounous

Les nounous (ou nurses, nannies) prennent en charge un ou plusieurs enfants, généralement durant la journée, et au domicile des enfants (par opposition à un-e accueillant-e en milieu familial).

Elles peuvent dans certains cas être affiliées à une association ou à un réseau. Dans ce cas, l'accueil est qualifié d'institutionnel (1.6). Lorsqu'elles ne sont pas affiliées à une association ou à un réseau, l'accueil est qualifié de non institutionnel (2.2).

Classification niveaux 1.6 et 2.2.

Type 7 : Personnes au pair

Les personnes au pair prennent en charge un ou plusieurs enfants, au domicile des enfants. Les personnes au pair vivent par définition dans le ménage familial. Ainsi, si la prise en charge est principalement durant la journée, une prise en charge plus longue (le soir, la nuit) est possible.

Elles peuvent dans certains cas être affiliées à une association ou à un réseau. Dans ce cas, l'accueil est qualifié d'institutionnel (1.7). Lorsqu'elles ne sont pas affiliées à une association ou à un réseau, l'accueil est qualifié de non institutionnel (2.3).

Classification niveau 1.7 et 2.3.

Type 8 : Parenté

Le fait de mobiliser les membres de la famille (parenté au sens large) pour la garde des enfants correspond à un accueil de type non institutionnel et informel. Le lieu de la prise en charge n'est pas déterminé. Les services de garde effectués par la parenté sont la plupart du temps rendus contre une rémunération modique, contre échanges non monétaires de services ou gratuitement.

Classification niveaux 2.4 et 2.5.

Type 9 : Amis, connaissances et voisins

Le fait de mobiliser les connaissances des parents (amis, voisins, collègues de travail, etc.) pour la garde des enfants renvoie à un accueil de type non institutionnel et informel. Le lieu de la prise en charge n'est pas déterminé. Les services de garde effectués par des amis ou des connaissances des parents ou encore par des voisins sont la plupart du temps rendus contre une rémunération modique, contre échanges non monétaires de services ou gratuitement.

Classification niveaux 2.6.

6 Modes de garde non considérés dans la statistique

a. Autres types d'accueil

Haltes-jeux / Haltes-garderies

Une halte-jeux ou halte-garderie (en allemand *Spielgruppe*) accueille des enfants la plupart du temps en âge préscolaire et leur offre la possibilité de se joindre à des activités ludiques et collectives. Le but principal de ces groupes est le développement précoce des compétences sociales (socialisation) et linguistiques. L'accueil est généralement de courte durée. En outre, à cause du court temps de prise en charge, cette offre n'est pas considérée comme un mode de garde extrafamiliale, mais plutôt comme une forme d'animation socio-culturelle.

Activités durant les vacances

L'accueil des enfants pendant les vacances scolaires est une offre ponctuelle proposée uniquement à des périodes spécifiques de l'année. Ce type d'offre vise avant tout à proposer des activités ou occupations intéressantes aux enfants durant les périodes où ils ne sont pas scolarisés. La prise en charge peut se faire sur quelques heures, quelques jours, voire une ou plusieurs semaines. En raison de son aspect ponctuel et son but spécifique, cette offre n'est toutefois pas considérée comme une forme d'accueil extrafamilial. Le terme "activités durant les vacances" renvoie à des offres telles que celles du Passeport-vacances, divers camps pour enfants, cours d'été, etc.

Etudes surveillées / devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont destinés aux enfants en âge scolaire, et en priorité aux élèves dont les parents ne peuvent assurer une présence au domicile au moment des devoirs ou qui, pour d'autres raisons, ne s'estiment pas en mesure d'aider leurs enfants. Ils constituent un cadre propice, dans les locaux scolaires et sous la surveillance d'un adulte, pour effectuer leurs leçons. Les devoirs surveillés sont en règle générale organisés et gérés par l'école. Lorsque cette offre n'est pas incluse dans le cadre de l'accueil parascolaire modulable (1.2), elle n'est pas considérée comme un mode de garde extrafamiliale.

Babysitting

Le babysitting est un mode de garde basé au domicile de l'enfant et qui se définit par son caractère généralement occasionnel. La prise en charge est faite la plupart du temps par des adolescent-e-s ou de jeunes adultes qui n'ont pas de qualifications particulières. Il existe toutefois des organisations qui mettent en place des cours pour la formation des babysitters. Leur type de travail varie en fonction des enfants et de l'accord entre les parents et le/la babysitter. Par son caractère ponctuel et irrégulier, le babysitting n'est pas considéré comme une forme d'accueil extrafamilial.

b. Placement ou accueil de longue durée hors du cadre familial

Foyers et autres institutions spécialisées

Les foyers et autres institutions spécialisées semblables sont des lieux de vie communautaire structurée dans lesquels des enfants (ou adolescents) sont placés soit sur demande des parents rencontrant des difficultés dans leur rôle éducatif, soit suite à une décision de placement faite par l'intermédiaire d'organes cantonaux ou communaux compétents. La prise en charge est quotidienne (journée, nuit, si nécessaire weekend et vacances scolaires) et généralement de durée indéterminée, parfois longue. Le placement d'enfants dans ce type d'institution a pour objectif principal de leur permettre - ainsi qu'à leur famille - de retrouver un équilibre et un fonctionnement satisfaisants. Les enfants bénéficient d'un accompagnement spécialisé par des éducateurs attentifs à leurs difficultés personnelles, familiales et sociales.

Accueil à des fins d'hébergement (familles d'accueil)

Une famille d'accueil est une famille hébergeant et accompagnant, dans un temps limité, indéterminé ou à long terme, un voire plusieurs enfants (ou adolescents) généralement en situation familiale difficile. Comme en foyers ou autres institutions spécialisées, la prise en charge est quotidienne (journée, nuit, si nécessaire weekend et vacances scolaires). L'enfant pris en charge peut avoir été confié par des proches ou peut avoir été placé suite à une décision des organes cantonaux ou communaux compétents. La famille d'accueil a pour objectif d'offrir à l'enfant un cadre sécurisant et propice à son développement.

7 Appellations

Tableau Appellations par modes de garde		
Institutions de la petite enfance (crèches)	Horaires élargi	D Kinderkrippe, Krippe, KITA, Kinderhort, Nursery, Säuglingskrippe F Crèche, Crèche familiale, Crèche-garderie (TC), Garderie, Centre de vie infantine (CVE), Espace de vie infantine (EVE), Structure à temps d'ouverture élargi (TOE), Jardin d'enfants, Nurseerie I Asilo nido, Nido dell'infanzia
	Horaires restreint	D TeiZeitkrippe, Kinderhort F Crèche-garderie (TP), Garderie, Jardin d'enfants, Structure à temps d'ouverture restreint (TOR) I Asilo nido, Nido dell'infanzia
	Structures	D Tagesstruktur, Tagesschule, Tageshort, Kinderhort, Hort, Schülerhort/Schulhort, Jugendhort, Randzeitenbetreuung F Accueil parascolaire, Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)
Accueil parascolaire modulable	Unités de garde	I Centri extrascolastici, Doposcuola, Servizi di custodia per gli allievi al di fuori dall'orario scolastico D Morgenbetreuung, Frühbetreuung, Morgentisch, Mittagstisch, Mittagsbetreuung, Nachmittagshort, Nachmittagsbetreuung, Kantine F Accueil du midi, <i>cantine</i> I Mensa
	Ecoles à horaires continu	D Tagesschule, Tageskindergarten, Schule mit enweiterter Kernzeit / Blockzeit, Dayschools F Ecole à horaires continu, école à journée continue I Scuola o asilo a orario continuato
		Horaires élargi
Accueil pour âges mixtes	Horaires restreint	D Tagesheime, Kindertagesstätte, KITA, Kinderhort, Chinderhort, Chinderhuus (SG) F Crèche-garderie (TP) I
	Accueil familial de jour	D Tagesfamilien, Tageseltern, Tagesmütter, Tagesväter F Maman de jour, Famille de jour, Parent de jour, Accueil familial de jour, Accueillant-e en milieu familial, Assistant-e parental-e I Mamma diurna, Famiglie diurne
Garde formelle (par des personnes privées)	Garde informelle (par des personnes privées)	D Nanny, Au-pair F Nounou, Nanny, Nurse, Nourrice, Fille au pair, Garçon au pair I Tata, Bambinaia, Ragazza alla pari, Ragazzo alla pari
		D Grosseltern, Verwandte, Bekannte, Freunde, Nachbarn F Grands-parents, Parenté, Connaissances, Amis, Voisins I Nonni, Parenti, Conoscenti, Amici, Vicini

8 Liste des abréviations

AEF	Accueil extrafamilial (des enfants)
AES	Accueil extrascolaire (des enfants)
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
DEM	Section Démographie et migration
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
COFF	Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
CVE	Centre de vie infantine
EVE	Espace de vie infantine
HarmoS	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
kibesuisse	Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
KITA	Kindertagesstätte
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SG	Saint-Gall (canton)
TC	Temps complet
TOE	(Structure d'accueil à) temps d'ouverture élargi
TOR	(Structure d'accueil à) temps d'ouverture restreint
TP	Temps partiel
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers